



BIENVENUE À

**ARTS2**

ÉCOLE SUPÉRIEURE DES ARTS  
*ACADEMY OF ARTS*

# SOMMAIRE

LES 3 DOMAINES _____	1
JE RETIENS ! _____	2-3
INFOS & COMM _____	4
CONTACTS _____	5
SERVICE SOCIAL _____	6
SERVICE INFORMATIQUE _____	7
PAYER LE MINERVAL _____	8
CARTE ÉTUDIANT _____	9
CONSEILLER ACADÉMIQUE & PAE ____	10-11
COORDINATION QUALITÉ _____	12
SERVICE ERASMUS _____	13
ORGANES DE DÉCISIONS _____	14-15
BIBLIOTHÈQUE _____	16-17
CANTINE _____	18
CALENDRIER ACADÉMIQUE _____	19
MONS INTRA-MUROS _____	20-21
ARTS <sup>2</sup> EN BELGIQUE _____	22-23
PÔLE HAINUYER _____	24-25
EN RÉSUMÉ _____	26



L'atout majeur d'**ARTS**<sup>2</sup> est qu'elle est la seule ESA en FWB à proposer, dans le secteur artistique, 3 domaines de formation :

- **ARTS VISUELS**
- **MUSIQUE**
- **THÉÂTRE**

## **LES 3 DOMAINES & LEURS OPTIONS**

### DOMAINE ARTS VISUELS

- ARCHITECTURE D'INTÉRIEUR
- ARTS NUMÉRIQUES
- COMMUNICATION VISUELLE
- DESIGN URBAIN
- DESSIN
- GRAVURE
- IMAGES DANS LE MILIEU
- PEINTURE
- SCULPTURE

### DOMAINE MUSIQUE

#### **FORMATION INSTRUMENTALE**

##### **CLAVIER**

- ACCORDÉON
- ORGUE
- PIANO
- PIANO D'ACCOMPAGNEMENT

##### **CORDES**

- ALTO
- CONTREBASSE
- GUITARE
- HARPE
- VIOLON
- VIOLONCELLE

##### **PERCUSSIONS**

- PERCUSSIONS

##### **VENTS**

- BASSON
- CLARINETTE
- COR
- FLÛTE
- HAUTBOIS
- SAXOPHONE
- TROMBONE
- TROMPETTE

#### **FORMATION VOCALE**

- CHANT

#### **ÉCRITURE & THÉORIE MUSICALE**

(MASTERS)

- DIRECTION D'ORCHESTRE
- ÉCRITURES CLASSIQUES
- FORMATION MUSICALE

#### **COMPOSITION**

#### **COMPOSITION ACOUSMATIQUE**

#### **MUSIQUES APPLIQUÉES & INTERACTIVES**

### DOMAINE THÉÂTRE

- ART DRAMATIQUE
- ART DE LA MARIONNETTE  
(MASTER)

# JE RETIENS !

## ARTS<sup>2</sup>

ÉCOLE SUPÉRIEURE DES ARTS  
ACADEMY OF ARTS

ARTS VISUELS  
MUSIQUE  
THÉÂTRE | Conservatoire royal

### LE LOGO DE L'ÉCOLE

- on dit **arts au carré**
- on met des **majuscules** à toutes les lettres : **ARTS**
- on met le **2 en exposant** : <sup>2</sup>

### LE CODE COULEURS

ARTS VISUELS (bleu)

MUSIQUE (vert)

THÉÂTRE (rouge)

Pour télécharger le logo de l'école ainsi que sa charte graphique :

[www.artsaucarre.be/](http://www.artsaucarre.be/)  
[renseignements-pratiques/](#)  
[documents-pratiques/](#)  
[logo](#)

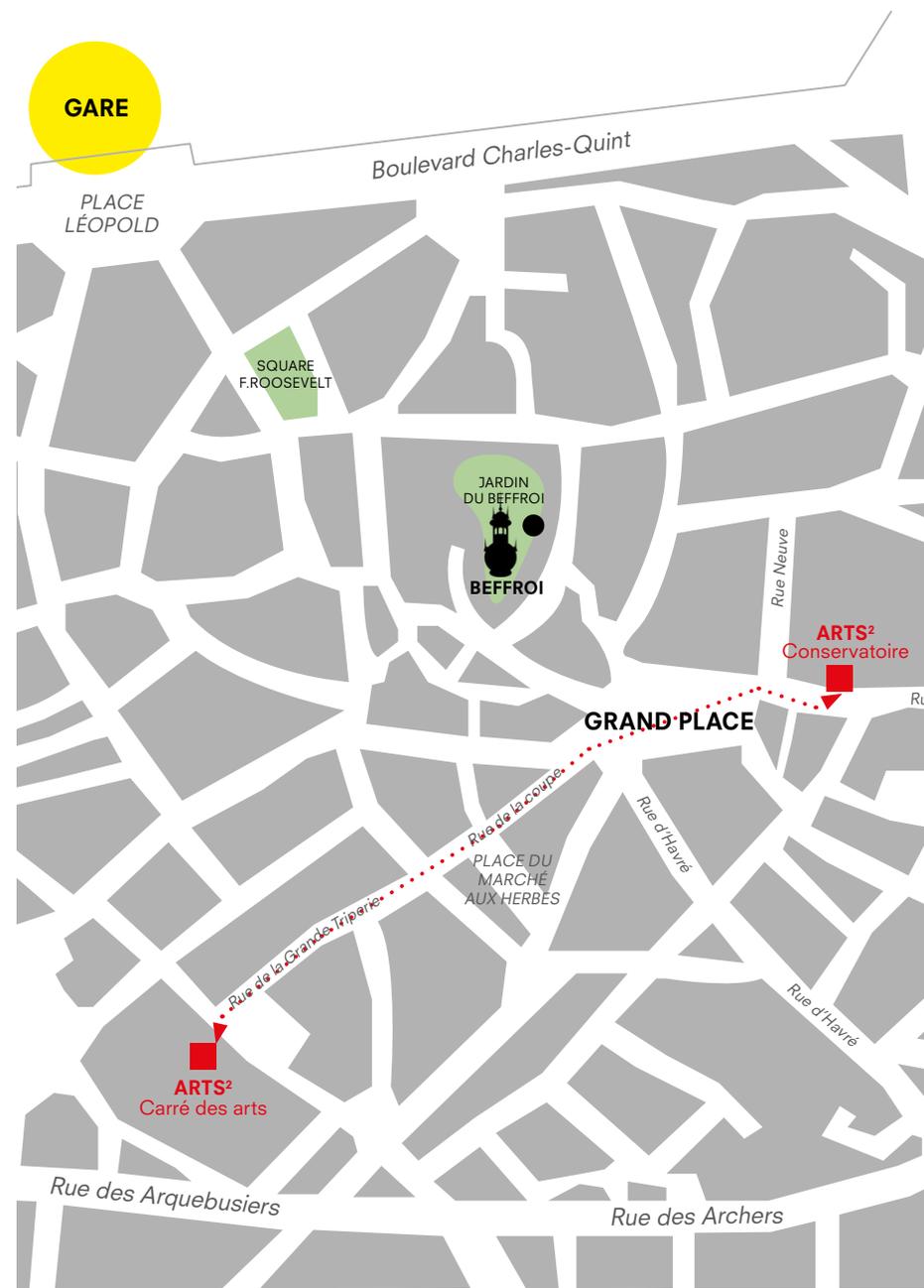
### LES 2 IMPLANTATIONS

- **CONSERVATOIRE ROYAL**  
Siège administratif  
7 rue de Nimy  
B-7000 Mons  
cours :  
**MUSIQUE**
- **CARRÉ DES ARTS**  
4a rue des Sœurs Noires  
B-7000 Mons  
cours :  
**ARTS VISUELS**  
**MUSIQUE**  
**THÉÂTRE**

### ! Ne pas confondre

**ARTS<sup>2</sup>** (arts au carré) est le nom de notre école (qui comprend les 3 domaines).

Le **CARRÉ DES ARTS** est le nom d'une de nos deux implantations.



**8 min à pieds entre les deux implantations**

# INFOS & COMM

 +32(0)65 475 200

 [info@artsaucarre.be](mailto:info@artsaucarre.be)

 [facebook/artsaucarre](https://facebook.com/artsaucarre)

 [instagram/artsaucarre](https://instagram.com/artsaucarre)

 [newsletter/artsaucarre](https://newsletter.artsaucarre.be)

## LE SITE INTERNET

### [www.artsaucarre.be](http://www.artsaucarre.be)

Le site internet d'ARTS<sup>2</sup> est l'outil principal de communication de l'administration vers les étudiants et les enseignants.

 Vous devez consulter le site internet régulièrement

### les pages incontournables :

- [www.artsaucarre.be/reseignements-pratiques](http://www.artsaucarre.be/reseignements-pratiques)  
/valves électroniques  
/calendrier académique  
/services aux étudiants  
/...

- [www.artsaucarre.be/etablissement](http://www.artsaucarre.be/etablissement)  
/règlement des études  
/projet pédagogique  
/enseignants  
/...

## VOTRE ADRESSE E-MAIL [@artsaucarre.be](mailto:@artsaucarre.be)

Le service informatique d'ARTS<sup>2</sup> crée, dès votre arrivée, une adresse e-mail dédiée à toutes les communications officielles de l'école.

**pour les étudiants :**  
[prenom.nom@etu.artsaucarre.be](mailto:prenom.nom@etu.artsaucarre.be)  
**pour les enseignants :**  
[prenom.nom@artsaucarre.be](mailto:prenom.nom@artsaucarre.be)

 *Il est de votre devoir d'utiliser et de consulter votre boîte e-mail régulièrement.*  
*Aucune information officielle de l'école ne sera envoyée sur vos adresses privées hormis en début d'année académique pour vous transmettre les modalités de connexion à votre boîte e-mail artsaucarre.*

 [service.informatique@artsaucarre.be](mailto:service.informatique@artsaucarre.be)

# CONTACTS

## AU CONSERVATOIRE ROYAL

- [secretariat.etudiants@artsaucarre.be](mailto:secretariat.etudiants@artsaucarre.be)
- [secretariat.personnel@artsaucarre.be](mailto:secretariat.personnel@artsaucarre.be)
- [secretariat.direction@artsaucarre.be](mailto:secretariat.direction@artsaucarre.be)
- [conseiller.academique@artsaucarre.be](mailto:conseiller.academique@artsaucarre.be)
- [service.social@artsaucarre.be](mailto:service.social@artsaucarre.be)
- [service.erasmus@artsaucarre.be](mailto:service.erasmus@artsaucarre.be)
- [service.finance@artsaucarre.be](mailto:service.finance@artsaucarre.be)
- [bibliotheque.musique@artsaucarre.be](mailto:bibliotheque.musique@artsaucarre.be)
- [conciergerie.conservatoire@artsaucarre.be](mailto:conciergerie.conservatoire@artsaucarre.be)
- [conseiller.sipp@artsaucarre.be](mailto:conseiller.sipp@artsaucarre.be)

## AU CARRÉ DES ARTS

- [service.informatique@artsaucarre.be](mailto:service.informatique@artsaucarre.be)
- [communication@artsaucarre.be](mailto:communication@artsaucarre.be)
- [bibliotheque.artsvisuels@artsaucarre.be](mailto:bibliotheque.artsvisuels@artsaucarre.be)
- [bibliotheque.theatre@artsaucarre.be](mailto:bibliotheque.theatre@artsaucarre.be)
- [coordination.qualite@artsaucarre.be](mailto:coordination.qualite@artsaucarre.be)
- [service.cafeteria@artsaucarre.be](mailto:service.cafeteria@artsaucarre.be)
- [conseil.etudiant@artsaucarre.be](mailto:conseil.etudiant@artsaucarre.be)
- **Antenne administrative ARTS VISUELS**  
[pauline.coelaert@artsaucarre.be](mailto:pauline.coelaert@artsaucarre.be)
- **Antenne administrative THÉÂTRE**  
[magali.polloni@artsaucarre.be](mailto:magali.polloni@artsaucarre.be)

Pour toute autre demande, n'hésitez pas consulter la page CONTACTS : [www.artsaucarre.be/reseignements-pratiques/contacts](http://www.artsaucarre.be/reseignements-pratiques/contacts)

# SERVICE SOCIAL

**Le service social d'ARTS<sup>2</sup> est un espace d'accueil dont le bureau se trouve à la rue de Nimy, 7 au 2<sup>e</sup> étage (au bout du couloir).** Il est ouvert à tous les étudiants d'ARTS<sup>2</sup>.

Si vous rencontrez des difficultés personnelles, relationnelles ou familiales, il vous est également possible d'en discuter dans un espace discret, confidentiel, neutre et sans jugement.

Le (la) préposé(e) est tenu(e) au secret professionnel. Ne restez pas seul(e) dans vos difficultés, nous sommes là pour vous accompagner.

Prenez soin de vous.



*Pour contacter l'assistante sociale :*



**service.social**  
[@artsaucarre.be](mailto:service.social@artsaucarre.be)



**+32(0)65 475 240**

# SERVICE INFORMATIQUE

## **VOTRE PACK DE BIENVENUE**

Dès votre arrivée à ARTS<sup>2</sup>, nous créons pour vous un compte sur la plateforme Microsoft 365 de l'école et qui vous appartiendra pour toute la durée de votre parcours (scolaire ou professionnel) à ARTS<sup>2</sup>.

Ce compte vous donne accès à tous les logiciels de la suite Office 365, qui sont les outils officiels de notre établissement pour ses besoins administratifs et de communication.

Votre identifiant Microsoft 365 est également votre adresse mail ARTS<sup>2</sup>.

Son format est *prenom.nom@artsaucarre.be* pour les membres du personnel ou *prenom.nom@etu.artsaucarre.be* pour les étudiants.

## **! Conseil**

*Consultez votre boîte ARTS<sup>2</sup> régulièrement car c'est là qu'arrivent toutes les informations importantes !*

## **NOS MISSIONS**

Notre service gère bien évidemment le parc informatique, composé des labos, imprimantes et autre matériel numérique, ainsi que le réseau internet, le Wifi et la téléphonie sur les deux implantations.

Mais aussi les sites web de l'école : [artsaucarre.be](http://artsaucarre.be), [moodle.artsaucarre.be](http://moodle.artsaucarre.be) et bien d'autres ; la plateforme Microsoft 365, les prêts de matériel, etc ...

Si vous rencontrez des difficultés ou pour des questions relatives à l'un de ces domaines d'activité, contactez-nous !



*Deux implantations, une seule adresse :*



**service.informatique**  
[@artsaucarre.be](mailto:service.informatique@artsaucarre.be)

Pour plus d'informations sur nos activités (boîte mail & compte Microsoft 365, astuces & guides), visitez le SharePoint du service informatique :  
[educartsaucarre.sharepoint.com/sites/serviceinformatique](http://educartsaucarre.sharepoint.com/sites/serviceinformatique)

# PAYER LE MINERVAL

## À COMBIEN S'ÉLÈVE LE MONTANT DES DROITS D'INSCRIPTION ?

- Pour les étudiants belges ou ressortissant d'un état membre de l'UE
  - Bachelier/ Master : **DI** 500€
  - Agrégation : **DI** 100€
- Pour les étudiants non Belges ressortissant d'un pays non membre de l'UE
  - Bachelier : **DI** 500 €  
+ **DIS** 1487 €
  - Master : **DI** 500 €  
+ **DIS** 1984 €
  - Agrégation : **DI** 100 €  
+ **DIS** 1984 €

**DI** : Droits d'inscription  
**DIS** : Droits d'inscription spécifique

! Vous avez jusqu'au **31 octobre 2023** pour verser au minimum l'acompte du **DI** (50€ pour tous) et la totalité du **DIS** (si vous êtes ressortissant d'un pays non membre de l'UE) sur le compte de l'école **pour valider votre inscription**.

! Pour le **31 janvier 2024**, le solde du **DI** (450 euros ou 50 euros pour les agrégations) doit être payé.

## INFO COMPTE ARTS<sup>2</sup> / école supérieure des arts

**IBAN** BE89 0912 1205 7385  
**BIC** GKCCBEBB  
**Communication** DI 2023-2024 + NOM/Prénom + matricule + option

Des questions liées au minerval ?



[service.finance@artsaucarre.be](mailto:service.finance@artsaucarre.be)

# CARTE ÉTUDIANT



La carte étudiant ARTS<sup>2</sup> est disponible aux antennes administratives de chaque domaine après la rentrée académique, en novembre.

! Attention, pour que votre carte étudiant soit imprimée, vous devez avoir rempli ces 3 conditions :

- avoir payé au moins l'**acompte du minerval**
- avoir signé votre **programme annuel d'études (PAE)**
- avoir complété votre **dossier administratif** au secrétariat des étudiants (*la totalité des documents doit être rendue pour avoir un dossier complet*)

Vous remplissez les 3 conditions mais vous rencontrez un problème avec votre carte étudiante, merci de remplir le formulaire disponible sur le site internet de l'école à l'adresse :

[www.artsaucarre.be/reenseignements-pratiques/services-aux-etudiants/carte-etudiant](http://www.artsaucarre.be/reenseignements-pratiques/services-aux-etudiants/carte-etudiant)

Si vous ne remplissez pas ces 3 conditions, votre carte ne sera pas imprimée. Nous vous demandons de vous mettre en ordre avant de nous contacter.

La carte étudiant ARTS<sup>2</sup> vous donne accès à de nombreux services d'ARTS<sup>2</sup> (cantine, service photocopie, bibliothèques...) mais elle vous garantit aussi des réductions voire des gratuités au quotidien (cinéma, musées, expositions, concerts, pièces de théâtre...).

Elle vous permettra également de bénéficier des services du Pôle Hainuyer (voir p.28-29), entre autre l'accès à toutes les bibliothèques des institutions membres, sur simple présentation de celle-ci.

Dans l'attente de l'impression des cartes, vous pouvez demander au secrétariat étudiant une **attestation d'inscription à ARTS<sup>2</sup>** qui vous offrira les mêmes services.

# CONSEILLER ACADÉMIQUE & PAE

**Comme son nom l'indique, le Conseiller académique apporte son conseil sur les questions relatives au parcours académique de l'étudiant : quels cours ce dernier doit-il suivre ? quels sont les enseignements passés ou les expériences professionnelles que l'étudiant peut valoriser ? comment peut-il se réorienter ou compléter sa formation ? quelles conséquences surviendront-elles en cas d'échec ? etc.**

En ce sens, une des tâches du Conseiller académique est de superviser la constitution du **PROGRAMME ANNUEL DE L'ÉTUDIANT (PAE)**.

Le **PAE** est la liste des cours que chaque étudiant reçoit nominativement en début d'année et qui détaille les activités d'apprentissage auxquelles il doit assister et pour lesquelles il doit présenter les évaluations. Afin que son inscription soit valide, l'étudiant

doit prendre connaissance et signer son PAE au secrétariat.

## **!** Quand signer le PAE ?

*Vous serez convoqués par courriel pour la signature de votre PAE à la rentrée (sur vos boîtes prenom.nom@etu.artsaucarre.be).*

*Pour que votre inscription soit valide, le secrétariat doit être en possession de votre **PAE dûment signé**.*

*Notez également que le **PAE n'est plus modifiable passé ce délai** (hormis cas particuliers).*

**Le PAE est une pièce absolument essentielle à votre parcours : vous êtes dans l'obligation de suivre toutes les activités qui sont indiquées sur ce document, car chaque unité d'enseignement qui y figure fera l'objet d'une délibération en fin d'année qui attestera (ou non) de sa réussite.**

Le Conseiller académique peut vous aider si vous souhaitez alléger votre programme de cours, anticiper des crédits ou si vous souhaitez vous réorienter lors de votre parcours. Prenez garde néanmoins que toutes ces procédures sont soumises à des conditions et à des délais très stricts que vous pourrez lire dans le **règlement des études** sur notre site internet :

[www.artsaucarre.be/  
etablissement/  
reglement-des-etudes](http://www.artsaucarre.be/etablissement/reglement-des-etudes)

À la demande des enseignants, le Conseiller académique peut aussi être mobilisé comme moyen de médiation pour aider ces derniers à trouver des solutions face aux problèmes particuliers que peuvent rencontrer les étudiants vis-à-vis de leurs enseignements.

**!**  
*Pour contacter Alexandre De Craim, Conseiller académique :*



[conseiller.academique@artsaucarre.be](mailto:conseiller.academique@artsaucarre.be)

# COORDINATION QUALITÉ

Comme dans toutes Écoles Supérieures Artistiques (ESA) de la FWB, **la coordination qualité d'ARTS<sup>2</sup>** travaille en étroite collaboration avec l'**AEQES** (Agence pour l'Évaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur, [www.aeqes.be](http://www.aeqes.be)).

**Les objectifs principaux de ce processus sont :**

- **L'amélioration des formations** dispensées par les établissements.
- Faire des **propositions aux responsables politiques** afin d'améliorer la qualité de l'enseignement supérieur.
- Intégrer une **culture "qualité"** au sein de chaque établissement.

Pour atteindre ces objectifs, la coordination remet de manière quinquennale un **rapport** pour chaque domaine, celui-ci conduit à la visite d'experts externes indépendants.

Ceux-ci remettent des avis qui conduisent à l'élaboration d'un **plan d'action qualité** impliquant des groupes de

travail divers constitués de membres de la communauté d'ARTS<sup>2</sup> (enseignants, étudiants, administration et directions).

Afin de vous impliquer dans l'amélioration de la qualité de notre institution, nous vous proposons un **formulaire de consultation en ligne**.

Celui-ci vous permettra de nous communiquer toutes les remarques et propositions utiles (infrastructure, logistique, organisation, pédagogie, bien-être, ...). Votre adresse email vous sera demandée afin de pouvoir assurer un suivi.

Ces **rapports** et ce **formulaire de consultation en ligne** sont disponibles sur le site de l'école : [www.artsaucarre.be/etablissement/qualite](http://www.artsaucarre.be/etablissement/qualite)



Pour contacter le service de Coordination qualité :



[coordination.qualite@artsaucarre.be](mailto:coordination.qualite@artsaucarre.be)

# SERVICE ERASMUS

## RELATIONS INTERNATIONALES

Signataire de la **Charte Erasmus**, ARTS<sup>2</sup> encourage la mobilité des étudiants, des enseignants et de son personnel administratif.

L'école accueille chaleureusement, chaque année, des étudiants venant se perfectionner pour un ou deux quadrimestres de l'année académique.

Par ailleurs, ARTS<sup>2</sup> développe un **réseau de partenariats internationaux hors UE**. En 2015-16 par exemple, des échanges internationaux avec l'Université Kinki (Osaka, Japon) et l'Université Antioquia (Medellin, Colombie) ont eu lieu.



Les étudiants internationaux bénéficient de **cours de langue française gratuits** à l'UMONS sur inscriptions en début de chaque quadrimestre.

Renseignements & inscriptions :



[service.erasmus@artsaucarre.be](mailto:service.erasmus@artsaucarre.be)



Pour contacter le service Erasmus :



[service.erasmus@artsaucarre.be](mailto:service.erasmus@artsaucarre.be)

# CONSEILS DE L'ÉCOLE

## CGP CONSEIL DE GESTION PÉDAGOGIQUE

Le CGP est l'organe de décision de l'École Supérieure des Arts. Il est présidé par le directeur (et directeur du domaine Musique), avec à ses côtés les directeurs de domaines Arts visuels et Théâtre.

Le CGP est composé des membres du personnel enseignant, administratif et ouvrier ainsi que d'étudiants, tous élus. Le conseil comprend encore des représentants syndicaux. Y siège également le commissaire-délégué du gouvernement.

Sa mission est d'élaborer et de définir, entre autre, le **Projet Pédagogique et Artistique (PPA)** ainsi que le **Règlement Particulier des études (RPE)** de l'école.

Il est consulté par le Pouvoir Organisateur (PO) sur toutes les questions pédagogiques et sur toutes les questions concernant l'utilisation des moyens pédagogiques et l'affectation des membres du personnel (enseignants, administratifs & ouvriers).

## CD CONSEIL DE DOMAINE

Le Conseil de Domaine est présidé par le **Directeur de domaine**, il est constitué des membres du personnel enseignant du domaine et d'étudiants inscrits dans ce domaine, tous élus.

C'est un lieu de discussion et de concertation relatives à toute question pédagogique et à l'organisation du domaine.

! *Le domaine Théâtre, n'étant constitué que d'une option (Art dramatique) et d'un master (Art de la marionnette), n'a pas de conseil de domaine.*

## CO CONSEIL D'OPTION

Le Conseil d'Option émet des propositions relatives à l'option visant, notamment, à concrétiser le projet pédagogique de l'école. Ces propositions sont soumises au Conseil de Domaine et au CGP.

Il est composé de tous les enseignants intervenant dans la formation qui correspond à une option (ou à plusieurs options réunies), et d'étudiants représentants de cette (ou ces) option(s).

## CS CONSEIL SOCIAL

Le Conseil social, **présidé par le Directeur**, établit le budget social et le transmet au Pouvoir organisateur pour approbation.

Dans le respect du budget social tel qu'approuvé, il attribue les crédits sociaux, notamment par des aides individuelles aux étudiants qui sont traitées **anonymement** par le conseil.

Le Conseil social est composé de représentants des trois domaines (enseignants et étudiants) et de l'administration de l'école. Il donne également des avis sur toute question relative aux conditions matérielles et sociales des étudiants.



[service.social@artsaucarre.be](mailto:service.social@artsaucarre.be)

## CE CONSEIL ÉTUDIANT

Chargé de représenter les étudiants de l'École supérieure des arts, de défendre et promouvoir leurs intérêts en matière d'enseignement, de pédagogie et de gestion de l'établissement, le Conseil Etudiant doit stimuler la participation active des étudiants et les inciter à l'exercice de la citoyenneté au sein de l'école et dans la société tout entière.



[conseil.etudiant@artsaucarre.be](mailto:conseil.etudiant@artsaucarre.be)

# BIBLIOTHÈQUES

## BIBLIOTHÈQUE ARTS VISUELS AU CARRÉ DES ARTS

**La bibliothèque AV est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h.** Elle est fermée durant les congés académiques.



[bibliotheque.artsvisuels@artsaucarre.be](mailto:bibliotheque.artsvisuels@artsaucarre.be)

[facebook.com/BibliothequeArts2](https://facebook.com/BibliothequeArts2)  
[instagram.com/bibliothequeav](https://instagram.com/bibliothequeav)

## CONSULTATION SUR PLACE

La consultation est gratuite et accessible pour les étudiants et le personnel enseignant d'ARTS<sup>2</sup> et des institutions membres du Pôle Hainuyer.

La consultation des ouvrages et périodiques se fait sur place dans la salle de lecture.

**L'emprunt n'est pas autorisé.**

Tout ouvrage provenant de la réserve précieuse peut être demandé en consultation, celle-ci sera supervisée par la bibliothécaire.

Un poste informatique avec un accès à internet et un scanner sont disponibles gratuitement.

Ces outils sont destinés exclusivement au travail et à la recherche documentaire dans le cadre des cours.

Deux ordinateurs, avec connexion internet, sont mis à disposition des utilisateurs de la bibliothèque.

## BIBLIOTHÈQUE MUSIQUE AU CONSERVATOIRE ROYAL

**La bibliothèque MU est ouverte du lundi au vendredi (fermée le mercredi) de 8h30 à 12h et de 13h à 16h.** Elle est fermée durant les congés académiques.



[bibliotheque.musique@artsaucarre.be](mailto:bibliotheque.musique@artsaucarre.be)

## EMPRUNT

Le prêt est gratuit pour toute personne appartenant à la communauté scolaire d'ARTS<sup>2</sup>, des institutions membres du Pôle Hainuyer et des Conservatoires Royaux de Bruxelles et Liège. Le lecteur peut emprunter un maximum de 4 documents à la fois et ce pour une durée de 15 jours.

Il est possible de réserver des ouvrages ou des partitions, après consultation préalable du

catalogue en ligne à l'adresse suivante : [biblio.artsaucarre.be](http://biblio.artsaucarre.be), en envoyant un mail à la bibliothèque.

## SALLE DE LECTURE

La salle de lecture est accessible gratuitement. Un maximum de 4 ouvrages provenant de la réserve peut être demandé par consultation sur place, celle-ci sera supervisée par le bibliothécaire. Si l'ouvrage demandé est trop fragile pour être manipulé, il sera remis au demandeur une photocopie ou une version électronique.

Des postes informatiques avec accès à internet sont également disponibles gratuitement. Ces ordinateurs sont destinés exclusivement au travail, à la correspondance et à la recherche de documentation dans le cadre des cours.

## BIBLIOTHÈQUE THÉÂTRE AU CARRÉ DES ARTS

**Chaque année, deux étudiants du domaine se voient confier la gestion de la bibliothèque TH.** Elle est ouverte en semaine, tous les midis, de 13h à 14h.



[bibliotheque.theatre@artsaucarre.be](mailto:bibliotheque.theatre@artsaucarre.be)



Avant de devenir usager des bibliothèques d'ARTS<sup>2</sup>, merci de **lire attentivement** leurs pages dédiées dans le **Règlement d'Ordre Intérieur d'ARTS<sup>2</sup>**, téléchargeable sur : [www.artsaucarre.be/etablissement/reglement-des-etudes](http://www.artsaucarre.be/etablissement/reglement-des-etudes)

# CANTINE<sup>2</sup>

**La Cantine d'ARTS<sup>2</sup> est ouverte du lundi au vendredi (hors vacances scolaires) de 7h30 à 16h30.**

Elle est dédiée aux étudiants & aux enseignants ainsi qu'au personnel administratif & ouvrier d'ARTS<sup>2</sup>.



[service.cafeteria@artsaucarre.be](mailto:service.cafeteria@artsaucarre.be)

## LES BOISSONS

- Café, thé, chocolat chaud  
> 0,70€
- Eau plate, pétillante  
> 0,50€
- Jus de fruits  
> 1,20€
- Soft  
> 1,20€
- Lait chocolaté  
> 1,20 €

## LE SALÉ (de 11h30 à 14h30)

- Potage du jour  
> 1€
- Sandwich - Panini  
> 2,50€
- Plat chaud  
> 4,50€
- Sauce individuelle 0,50€

## LE SUCRÉ

- Croissant, pain au chocolat  
> 1,20€
- Gaufre, frangipane  
> 1,20€
- Cookie, muffin, kellogg's  
> 1,20€
- Fruit  
> 0,50 €

# ARTS<sup>2</sup> CALENDRIER ACADÉMIQUE 2023-24

• du mer 16 août au mer 6 sept 2023	Examens et évaluations
• mer 6 & jeu 7 sept 2023	Délibérations
• lun 11 septembre 2023	Affichage des résultats
• jusqu'au ven 8 sept 2023	Épreuves artistiques d'admission ARTS VISUELS
• jusqu'au lundi 11 sept 2023	Épreuves artistiques d'admission MUSIQUE
• du lun 11 sept au sam 16 sept 2023	Épreuves artistiques d'admission THÉÂTRE

## 1<sup>ER</sup> QUADRIMESTRE: jeudi 14 septembre 2023

• jeu 14 septembre 2023	Reprise des cours des domaines ARTS VISUELS, MUSIQUE et THÉÂTRE (sauf PE1 THÉÂTRE)
• lun 18 septembre 2023 (à 10h)	Accueil/reprise des cours PE1 THÉÂTRE
• mer 27 septembre 2023	CONGÉ - Fête de la Fédération WB
• jeu 28 septembre 2023 (à 17h30)	Séance solennelle de rentrée académique et proclamation des diplômés
• lun 30 & mar 31 octobre 2023	SUSPENSION DES COURS
• mer 1 <sup>er</sup> au ven 3 novembre 2023	CONGÉ - Toussaint
• mer 6 décembre 2023	Affichage des horaires des examens et évaluations
• du lun 25 déc 2023 au dim 7 jan 2024	CONGÉ - Vacances d'Hiver
• du lun 8 jan au ven 26 jan 2024	Examens et évaluations

## 2<sup>E</sup> QUADRIMESTRE: jeudi 1<sup>er</sup> février 2024

• du lun 04 au dim 10 mars 2024	CONGÉ DE DÉTENTE
• lun 1 <sup>er</sup> avril 2024	CONGÉ - Lundi de Pâques
• ven 19 avril 2024	Affichage des horaires des examens et évaluations
• du lun 29 avril au dim 5 mai 2024	CONGÉ - Vacances de Printemps
• jeu 9 & ven 10 mai 2024	CONGÉ - Ascension
• du lun 13 mai au ven 28 juin 2024	Examens et évaluations
• lun 20 mai 2024	CONGÉ - Pentecôte
• lun 27 mai 2024	CONGÉ - Ducasse de Mons

## 3<sup>E</sup> QUADRIMESTRE: lundi 1<sup>er</sup> juillet 2024

• mer 3 & jeu 4 juillet 2024	Délibérations
• lun 8 juillet 2024	Affichage des résultats
• du lun 15 juillet au dim 18 août 2024	CONGÉ D'ÉTÉ
• du lun 19 août au ven 6 septembre 2024	Examens et évaluations
• mar 10 & mer 11 septembre 2024	Délibérations
• ven 13 septembre 2024	Affichage des résultats

# MONS INTRA-MUROS



GARE



**Mons**  
CAPITALE  
CULTURELLE

# ARTS<sup>2</sup> EN BELGIQUE

## BELGIQUE

30 688 km<sup>2</sup> de superficie  
11.507.163 habitants

## ARTS<sup>2</sup>

ÉCOLE SUPÉRIEURE DES ARTS  
ACADEMY OF ARTS



COMMUNAUTÉ FRANÇAISE  
**WALLONIE BRUXELLES ENSEIGNEMENT**

 PÔLE HAINUYER

 PÔLE BRUXELLES

 PÔLE LOUVAIN

 PÔLE NAMUR

 PÔLE LIÈGE-LUXEMBOURG

 COMMUNAUTÉ FLAMANDE

 COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE



# PÔLE HAINUYER



Le **Pôle hainuyer** regroupe l'**ensemble des institutions d'enseignement supérieur situées sur le territoire de la province du Hainaut**, toutes formes d'enseignement et tous réseaux confondus.

Il comprend **3 Universités** (UMONS, UCL & ULB), **3 Hautes écoles** (HEH, HELHa & Haute école Condorcet), **3 Écoles supérieures des arts** (ARTS<sup>2</sup>, ACT Tournai & ESASLT Tournai) ainsi que **26 établissements de Promotion sociale**.

## QUELS AVANTAGES ?

N'hésitez pas à consulter régulièrement la page : [www.polehainuyer.be/actualites](http://www.polehainuyer.be/actualites)

- **des bibliothèques accessibles à tous :**

Les étudiants, enseignants, et autres membres du personnel d'ARTS<sup>2</sup> peuvent **accéder aux bibliothèques des institutions du Pôle hainuyer** sur simple présentation de la carte étudiante ou d'une attestation délivrée par l'école.

- **une formation *Je rebondis***  
Cette formation est **à destination des étudiants de PE1 (première année)** qui décident d'interrompre leur cursus et qui souhaitent mettre à profit le 2<sup>nd</sup> quadrimestre afin de rebondir et prendre un nouveau départ.



- **un guide pour les étudiants internationaux**

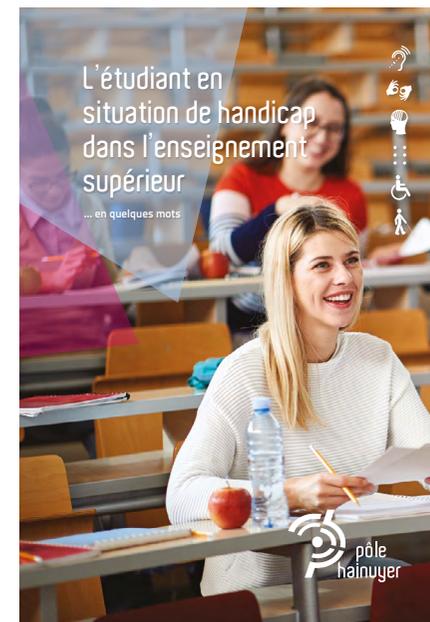
Ce guide d'accueil permet aux étudiants internationaux (mais aussi aux étudiants belges) de répondre à toutes les questions sur **la vie étudiante à Mons** (Sport, Culture, Transports, Associations...).



Les étudiants internationaux bénéficient de **cours de langue française gratuits** à l'UMONS sur inscriptions en début de chaque quadrimestre.  
Renseignements & inscriptions :



[service.erasmus@artsaucarre.be](mailto:service.erasmus@artsaucarre.be)



- **un guide d'information « L'étudiant en situation de handicap dans l'Enseignement supérieur »**

L'**enseignement supérieur inclusif**, c'est quoi ?

Ce guide permet de mettre en évidence les échanges de bonnes pratiques et d'expériences sur l'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap.



N'hésitez pas à consulter régulièrement la page : [www.polehainuyer.be/actualites](http://www.polehainuyer.be/actualites)

# EN RÉSUMÉ

**ARTS<sup>2</sup>** (*Arts au carré*) est une École Supérieure des Arts (ESA) qui dispense un enseignement supérieur artistique de type long organisé par **Wallonie Bruxelles Enseignement (WBE)**.



Elle fait partie du **Pôle Hainuyer**, Pôle d'enseignement supérieur situé sur le territoire de la Province du Hainaut.



L'école est située à Mons, qui fut capitale culturelle de la **Fédération Wallonie Bruxelles (FWB)** et capitale culturelle de l'Union européenne pour l'année 2015.



Elle résulte de la fusion (en 2012) entre le **Conservatoire royal de Mons** et l'**École supérieure des arts plastiques et visuels** (ESAPV), tous deux riches d'une longue tradition artistique.

JEUDI  
**28.09.23**

17h30

**ARTS<sup>2</sup>** - CONSERVATOIRE ROYAL  
AUDITORIUM HARRY HALBREICH  
7 RUE DE NIMY - 7000 MONS

ARTS VISUELS  
MUSIQUE  
THÉÂTRE

**PROCLAMATION**  
DES DIPLÔMÉ.E.S

SÉANCE  
SOLENNELLE  
DE **RENTRÉE**  
**ACADÉMIQUE**

# ARTS2

ÉCOLE SUPÉRIEURE DES ARTS  
ACADEMY OF ARTS

## CONSERVATOIRE ROYAL

7 rue de Nimy  
7000 Mons (B)

## CARRÉ DES ARTS

4a rue des Sœurs Noires  
7000 Mons (B)

TÉL +32 (0) 65 475 200

[www.artsaucarre.be](http://www.artsaucarre.be)

[info@artsaucarre.be](mailto:info@artsaucarre.be)



pôle  
hainuyer



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES



WALLONIE-BRUXELLES  
ENSEIGNEMENT



Erasmus+